

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 Décembre 2022

Étaient présents : M. Christophe TARY - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - Mme Cécile DRUAUX - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY.

Absents excusés : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Maxime VAUTHIER (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) - M. Johann BOUGARDIER (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE)

Mme ATAMNA Nora est nommée secrétaire de séance.
Le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

1. **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement - BP 2023**
2. **Avis sur les ouvertures dominicales - Année 2023**
3. **AMF - Motion sur les finances locales**
4. **CAF - Convention Territoriale Globale**
5. **FOL 70 - Convention de partenariat**
6. **FOL 70 - Mise à disposition d'un agent communal**
7. **Mise à disposition d'une parcelle communale à une association**
8. **Demande de subvention - Intégration du contrat d'engagement républicain**
9. **Demande d'aide sociale**
10. **CDG 70 - Mise à disposition de personnel contractuel**

Le procès-verbal de séance du 18 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement - BP 2023

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart ces crédits ouverts au budget 2022, correspondant à la somme de 47 777.89 €.

2. Avis sur les ouvertures dominicales - Année 2023

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre.

3. AMF - Motion sur les finances locales

Le Conseil Municipal approuve la motion sur les finances locales telle que proposée par l'Association des Maires de France.

4. CAF - Convention Territoriale Globale

Il est décidé de s'engager dans une démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, pour la période 2022-2026, en remplacement du précédent Contrat Enfance Jeunesse.

ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION - JEUNESSE

5. FOL 70 - Convention de partenariat

La convention de partenariat avec la Ligue FOL 70 pour la gestion et l'animation de l'Accueil de Loisirs Éducatifs est renouvelée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

6. FOL 70 - Mise à disposition d'un agent communal

Le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition d'un adjoint territorial d'animation de la commune de Frotey-lès-Vesoul, avec la Ligue FOL 70, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

SOCIAL

7. Mise à disposition d'une parcelle communale à une association

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Amicale des Anciens du 11^{ème} Régiment de Chasseurs, pour la mise à disposition gratuite d'une parcelle communale, à la suite de la réhabilitation d'anciennes poudrières près de la Combe Freteuille. En contrepartie, l'association s'engage à entretenir, à aménager et à tenir des séances pédagogiques à destination de tous les publics.

8. Demande de subvention - Intégration du contrat d'engagement républicain

Le Conseil Municipal décide d'intégrer un contrat d'engagement républicain dans les dossiers de demande de subvention publique destinés aux associations communales, afin de respecter les principes de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021.

9. Demande d'aide sociale

À la suite d'une demande émanant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, une aide financière d'un montant de 500 € est accordée à un habitant de la commune, pour l'aménagement de son habitation pour des raisons médicales.

PERSONNEL

10. CDG 70 - Mise à disposition de personnel contractuel

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Saône pour le renouvellement de l'adhésion au service intérim, pour une durée de trois ans. Ce service permet la mise à disposition de personnel contractuel, en fonction des nécessités de service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 20 décembre 2022

Le Maire,
Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

